RAPPORT D'ETUDE DE BONDOUKOU

ANALYSE DES CONFLITS AUTOUR DES SITES MINIERS EN COTE D'IVOIRE: CAS DE LA MINE DE MANGANESE A BOUNDOUKOU

Elaboré par:

ADOU DJANE DIT FATOGOMA,

Docteur en Sociologie/ chercheur (INHP)

Consultant-Expert

Assistants:

- BERTE SALIMATA, Docteur en Sociologie
- KONE SEYDOU, Doctorant en sociologie

(Mai, 2017)

SOMMAIRE

1.	Ι	Introd	uction5
2.	N	Métho	odologie
	2.1	. L	approche méthologique
	2.2	2. P	rotocole d'introduction sur le terrain
	2	2.2.1.	Information des autorités locales et validation des programmes de recherche 8
	2.2.2.		Application des recommandations méthodologiques
	2.3	s. F	iche technique des applications méthodologiques
	2.4	. D	Difficultés rencontrées sur le terrain
3.	F	Résul	tats
	3.1	. L	es acteurs impliqués dans les conflits autour de la mine de manganèse à Bondoukou
		1	4
	3	3.1.1.	Le Corps préfectoral
	3.1.2.		Les directions régionales
	3	3.1.3.	L'entreprise extractive
	3	3.1.4.	Les communautés locales
	3	3.1.5.	Les Organisations Non Productives (ONP)
	3.2	2. L	es causes des conflits autour de l'exploitation du manganèse à Bondoukou 18
	3	3.2.1.	Conflits liés à l'installation de la mine : manque de communication
		3.2.2. mine	Conflits liés aux effets sur l'environnement physique de l'exploitation de la 19
	3	3.2.3.	Conflits liés aux attentes suscitées par l'installation de la mine
	3	3.2.4.	Conflits liés aux modalités d'indemnisation et de compensation
	3	3.2.5.	Conflits liés à des externalités négatives
	3.3	в. Т	Sypologies (formes) de conflits
	3	3.3.1.	Conflit verticaux (entre BMSA et communauté local)
	3	3.3.2.	Conflits horizontaux (entre les communautés)
	3.4	. L	es relations entre les acteurs
	3	3.4.1.	Les rapports de pouvoirs

3.4.2. Les transactions financières entre acteurs impliqués dans les conflits autour	r de
l'exploitation de Manganèse à Bondoukou	29
3.4.3. Les rapports à la culture des acteurs impliqués dans les conflits autour	: de
l'exploitation de Manganèse à Bondoukou	30
3.5. Mécanismes de résolution	32
3.5.1. Mécanismes formels de résolution des conflits	32
3.5.2. Mécanisme informel de résolution des conflits	33
Propositions et recommandations pour la résolution des conflits autour de la mine	e de
ondoukou	34
4.1. Formations	34
4.2. Information et sensibilisation des acteurs	34
4.3. Actions ou projets à impacts rapides et réels	34
NNEXE Erreur! Signet non déf	fini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANDE: Agence Nationale de l'Environnement

BMSA: Bondoukou Manganèse SA

CDLM: Comité de développement local minier

CIAPOL: Centre Ivoirien Antipollution

CSDC : Comité de suivi et de développement Communautaire

EIES: Etude d'impact Environnemental et social

FDL: Fond de Développement Local

ITIE: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

SMIG: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

1. Introduction

La mission à Bondoukou avait pour objectif de mener des recherches pour une meilleure compréhension des facteurs et thématiques de conflits potentiels et réels autour de l'exploitation du manganèse. Le manganèse est un métal gris-blanc, ressemblant au fer, dont les 90% de la production mondiale sont utilisées dans l'industrie sidérurgique, notamment pour la construction des rails. Ses autres utilisations permettent de fabriquer de l'aluminium, des piles électriques et de l'engrais.

Il existe deux types d'activité minière au centre des conflits à Bondoukou : l'exploration et l'exploitation industrielle du manganèse. En effet deux décrets présidentiels signés en 2006 accordent deux permis de recherche de manganèse à la société Taurian-Côte d'Ivoire. Il s'agit en effet, des décrets PR N°202 de Bondoukou/Sorobango et N°200 de Bondoukou/Tagadi attribuant 1000 km2 de périmètre d'exploration sur trois ans. Ils marquent le début des activités manganifères dans le Nord-est de la Côte d'Ivoire. L'exploration de 1000 km2 sur trois ans à Bondoukou/Tagadi a permis la découverte de réserves de minerais de manganèse estimées à 6.7 millions de tonnes. Entre 2009 et 2010 Taurian procède à des extractions de grande envergure (50000 tonnes), pour des tests métallurgiques, qui s'avèreront concluants. Ce qui conduit à l'attribution d'un permis d'exploitation à Taurian. La prospection aura donc durée 4 ans contrairement au décret présidentiel lui accordant 3 ans. En février 2011, Avec l'entrée de l'Etat ivoirien dans le capital de l'entreprise à hauteur de 10%, conformément au code minier, Taurian est devenu Bondoukou Manganèse SA. En 2015, l'usine d'enrichissement de manganèse de Goly (village de la commune de Bondoukou), produisant 800 à 1000 tonnes de manganèse par jour a été inauguré. Le développement de ces activités d'exploration et d'exploitation du manganèse va être des éléments structurants des conflits miniers à Bondoukou.

Cette recherche servira de base afin d'accroitre les capacités des acteurs clés à prévenir et gérer ces conflits dans cette zone minière de manière pacifique, collaborative et constructive. Les deux questions principales suivantes ont guidé cette recherche.

- Quelles sont les causes, les formes, les acteurs et enjeux autour des conflits liés à l'exploitation minière à Bondoukou ?
- Quelles sont les mécanismes de gestion de conflit, formels et informels, autour de l'exploitation du manganèse à Bondoukou ?

Sur la base de ces questions de recherche, trois hypothèses ont été émises. La première concerne la relation entre la compagnie minière et l'élite locale. Dans certains cas, la compagnie a eu une relation privilégiée avec le gouvernement, y compris certains acteurs locaux étatiques, mais la compagnie n'a eu que très peu de contacts avec les élites locales, y compris les chefs traditionnels. Cela entraine une certaine méfiance et une absence des voies de communication qui peut conduire à un certain nombre de conflits. Ces conflits peuvent atteindre des proportions plus grandes lorsque le manque d'informations et de connaissances des communautés sur leurs rôles et droits empêche une demande de redevabilité de la part des populations vers les élus, les structures locales et les entreprises et parfois explique des attentes infondées.

La deuxième hypothèse a trait au fait que les grands investissements dans l'extraction minière entrainent l'accroissement généralisé de l'exploitation minière artisanale et de l'orpaillage. La nouvelle demande de main-d'œuvre crée des migrations intérieures et internationales. Cette dynamique entraîne des changements rapides dans le tissu économique et social de la zone. La répartition inégale des revenus, les mauvaises conditions de travail, le manque d'accès aux services, l'afflux de grandes populations migrantes ou transitoires, l'accès accru aux drogues et à l'alcool et la prolifération des industries illicites, sont un ensemble d'éléments qui peuvent représenter des sources potentielles de conflits mineur et majeur. De plus, la dégradation de l'environnement, en particulier la pollution de l'eau, peut avoir des conséquences graves et fatales et peut conduire à un autre type de conflits.

La troisième hypothèse concerne les processus de marginalisation. L'exploitation minière peut avoir un effet sur la production agricole ou la pêche, en somme sur les activités de livelihood (de subsistance). Il est particulièrement important, qu'il soit de nature ethnique ou de genre. De nombreuses femmes sont impliquées dans l'exploitation artisanale et sont souvent au bas de la hiérarchie de la main-d'œuvre (ces femmes sont engagées principalement dans les activités de transformation, y compris le broyage, le concassage, le tamisage, le lavage, etc.). Au niveau des dynamiques ethniques, certains groupes sont stigmatises. Ces formes de marginalisations créent de nombreuses formes de souffrance et de violence qui peuvent découler sous la forme de conflits plus large.

Ces trois hypothèses ne sont pas complètement distinctes. Les dynamiques de conflits et de violence se créent à travers certaines de ces interdépendances. Toutes ces dynamiques peuvent prendre une intensité plus grande dû au manque de capacités permettant d'analyser en

profondeur et régulièrement ces conflits. Ceci mène régulièrement à des interventions inadéquates, qui peuvent aller jusqu'à nuire et aggraver la situation.

2. Méthodologie

2.1. L'approche méthodologique

Les enquêtes de terrain concernant les conflits liés à l'exploitation du manganèse de Bondoukou se sont déroulées du 10 mai 2017 au 27 mai 2017. Au cours de ces 17 jours, l'équipe de chercheurs devrait réaliser 10 entretiens individuels auprès de quatre catégories d'acteurs. Il s'agit des autorités administratives (le préfet, le sous-préfet, le directeur régional des mines, le directeur régional de l'agriculture, le directeur régional de l'environnement), des communautés locales des villages impactés (les chefs de communautés, les président des jeunes et des femmes), des organisations non productives (ONG et autres) et la société minière.

L'ensemble de ces entretiens devrait s'inscrire dans la méthodologie du Network-mapping. La cartographie des réseaux (Net-mapping) locaux et des blocs d'influences permet de saisir les relations avec les parties prenantes. Cette cartographie des parties prenantes permet d'identifier les acteurs clés, leur pouvoir, leurs rôles et leurs rapports. Elle est constituée de quatre étapes qui consistent à définir :

- les acteurs clefs;
- leurs différents types de relations ;
- leur rôle (positif, négatif ou neutre);
- leur pouvoir.

Quant au focus group il était recommandé d'en réaliser 12 soit 6 focus homogènes constitués de personnes partageant le même point de vue sur les conflits et six focus avec des personnes ayant des points de vus différents.

2.2. Protocole d'introduction sur le terrain

2.2.1. Information des autorités locales et validation des programmes de rencontre

Ces travaux font suite à l'atelier de lancement du 28 avril 2017 qui a permis de prendre l'attache du corps préfectoral, des représentants des populations locales et de l'entreprise qui exploite actuellement le manganèse à Bondoukou.

Des courriers ont été envoyés aux différents acteurs par le coordinateur du projet, annonçant l'arrivée de l'équipe de recherche. Ces courriers étaient adressés aux autorités administratives et coutumières, à l'entreprise minière, et autres parties prenantes. Cela a favorisé notre accueil de la part des différents acteurs, surtout que les conflits liés à l'exploitation de la mine de manganèse sont une préoccupation majeure de la région. Ainsi, Monsieur le Secrétaire général 1 de préfecture, représentant le préfet de région, préfet du département de Bondoukou, nous a reçu à notre arrivée, afin que nous présentions une fois de plus le cadre et les objectifs du présent projet de façon générale et la mission de recherche de façon spécifique. Cela s'est fait en compagnie du directeur régional des mines et le représentant des populations au sein du CDLM. Après cette séance de travail du 11 mai 2017à la préfecture de Bondoukou, le chronogramme des entretiens a été validé.

2.2.2. Application des recommandations méthodologiques

Il y a eu dans un premier temps 11 entretiens individuels. Il s'agit :

- les entretiens avec les autorités administratives (Préfet, Directeur régional des mines, Directeur régional de l'agriculture, Directeur régional de l'environnement);
- l'entretien avec les responsables de l'entreprise (Directeur Général de BM SA, le directeur de l'administration de BM SA);
- les représentants de la communauté locale (le représentant de la population au sein du CDLM, la présidente des femmes du département de Bondoukou qui est aussi la représentante des femmes au sein du CDLM), le chef du village de Dingbi);
- le point focal de l'ONG publier ce que payez.

Ces entretiens ont permis dans un second temps de réaliser 12 focus groups dont 6 groupes homogènes et 6 hétérogènes, en plus des visites de sites d'extraction, et de traitement du minerai.

Tableau: liste des personnes rencontrées en entretiens individuels

Fonction	Nom et prénom	Contact
Responsable administratif BMSA	Coulibaly Kassoum	07 50 63 18
		04 89 75 31
Sous-préfet de Bondoukou	Séa Fidel	47 88 98 18
	Bouadi François	07 75 87 97
Directeur régional de la salubrité, de		05 52 51 70
l'environnement et du développement		
durable		
Président des jeunes de DINGBI	Komena Annicet	02 17 15 20
-Point focal publiez ce que vous payez	Ouattara Séydou	06 43 23 92
- Point focal Social justice		57 89 58 16
Président des jeunes de Similimi	Koffi Adingra	04 10 54 23
		02 86 10 18
Vice-président du conseil régional	Anzoua Atta	07 01 22 32
	Focus group	
Président des jeunes des villages	Komenan Kra	
impactés		
-Vice-président du CDLM	N'guéttia Kouassi Simplice	09 27 30 80
-Président des jeunes de Kouassi		06 03 90 70
N'daba dans le CDLM		
Représentant de Boronba dans le	Kouadio Zan dit Jule	05 45 22 18
CDLM		
Président des jeunes de Similimi	Koffi Adingra	04 10 54 23
		02 86 10 18
-Point focal publiez ce que vous payez	Ouattara Séydou	06 43 23 92
- Point focal Social justice		57 89 58 16
Président des jeunes de DINGBI	Komena Annicet	02 17 15 20

2.3. Fiche technique des applications méthodologiques

Le Net-mapping est la méthodologie utilisée dans cette étude. Comme point de départ et comme outil pour définir la marginalisation. La cartographie des réseaux (Net-mapping) locaux et des blocs d'influences a été utilisée pour saisir les relations avec les parties prenantes. Cette cartographie des parties prenantes nous a permis d'identifier les acteurs clés, leur pouvoir, leurs rôles et leurs rapports (pouvoir, transactions économique et flux financier, culture). Concrètement, le Net-mapping a été utilisé selon les quatre étapes suivantes qui permettent de définir : i) les acteurs clefs, ii) leurs différents types de relations, iii) leur rôle (positif, négatif ou neutre), et iv) leur pouvoir. Les représentations visuelles ont été faites à l'aide de *VisuaLyzer 2.2*.



Photo 1: entretien avec les responsable administratif de BM SA (photo Adou, 12 mai 2017)

A travers ces interviews individuelles, onze cartes ont été élaborées. Après ces onze entretiens individuels, nous avons constitué des focus group. Afin de présenter graphiquement les 10 cartographies faites au niveau individuel dans le focus group, nous avons présenté quatre cartes. Il s'est agi de présenter une carte des différents acteurs avec des ronds pleins pour les acteurs qui font l'unanimité, et des ronds en pointillés pour les acteurs disputés, présenter une carte des différents acteurs avec les relations de pouvoir (même principe), présenter une carte des différents acteurs avec les transactions économiques et flux financiers, présenter une carte des différents acteurs avec les relations culturelles.

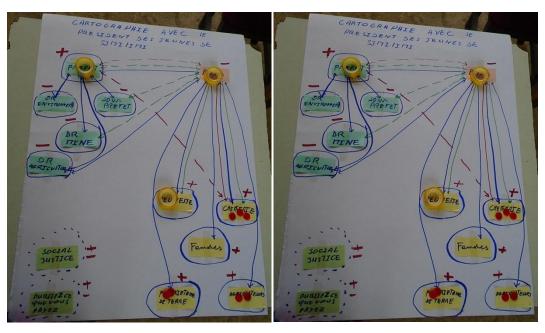


Figure 1 : exemples de cartographie issue des entretiens individuels

La seconde étape consiste à réaliser des focus group de discussion. L'objectif des focus group n'était pas la validation de la cartographie mais plutôt de faire des observations. A cet effet, les dix cartographies faites au niveau individuel ont été présentées pendant les focus group de la manière suivante :

- Présentation d'une carte des différents acteurs avec des ronds pleins pour les acteurs qui font l'unanimité, et des ronds en pointillés pour les acteurs disputés ;
- Présentation d'une carte des différents acteurs avec les relations de pouvoir (même principe relations disputes en pointilles) ;
- Présentation d'une carte des différents acteurs avec les transactions financières et flux financiers (même principe) ;
- Présentation d'une carte des différents acteurs avec les relations culturelles (même principe).

Les focus ont été faits avec six groupes homogènes (les personnes ayant la même vision des conflits) et six groupes hétérogènes (les personnes ayant des visions divergentes).

Les groupes homogènes:

- La chefferie de Similimi (village très impacté menacé de délocalisation) composée du chef de village, des notables, du chef de terre, des chefs de communauté ;

- La jeunesse de Similimi composée du président, le vice-président, le secrétaire, les représentants des jeunes des communautés ;
- La jeunesse de Dingbi (village qui abrite un site à exploiter prochainement et dont la jeunesse est fortement opposée) composée du président, le vice-président, le secrétaire, les représentants des jeunes des communautés ;
- La chefferie de Koufouho composée du chef de village, des notables, du chef de terre, des chefs de communauté ;
- Les femmes de Séréoudé composée de la représentante des femmes du département au sein du CDLM, la représentante des femmes des 14 villages impactés, des femmes agriculteurs;
- Les anciennes travailleuses contractuelles de Bondoukou Manganèse (BM SA) venant de plusieurs villages impactés.

Les groupes hétérogènes:

- Leaders de jeunesse de Bondoukou composés des acteurs de la société civile (Social
 justice et publiez ce que vous payez), un représentant des enseignants, le représentant
 de la jeunesse communale, le vice-président de la jeunesse des villages impactés et un
 représentant de l'entreprise;
- Chefferie et cadres de Dingbi composée du chef de village, des notables, du chef de terre, des chefs de communauté et des cadres du village (dont l'un est vice-président du conseil régional du Gontougo);
- La jeunesse et chefferie de Dingbi composée du président, le vice-président, le secrétaire, les représentants des jeunes des communautés, du chef de village, des notables, du chef de terre et des chefs de communauté;
- Jeunesse de Koufouho composée du président, le vice-président, le secrétaire, les représentants des jeunes des communautés ;
- Jeunesse de Séréoudé composée du président, le vice-président, le secrétaire, les représentants des jeunes des communautés ;
- Les acteurs de l'administration composés du préfet de Bondoukou, du sous-préfet central de Bondoukou, des directeurs régionaux (mines, agriculture, environnement), du représentant de la population au sein du CDLM.



Photo 2 : Focus group (de gauche à droite) à Similimi, Séréoudé et Dingbi (photo Adou, mai 2017)

2.4. Difficultés rencontrées sur le terrain

A chacune des étapes, des difficultés ont pu être identifiées. Elles sont principalement de deux ordres. La première a trait à la mutinerie qu'a connue le pays pendant notre séjour sur le terrain. Cette situation nous a empêchés de travailler pendant trois jours c'est-à-dire du 12 au 15 mai puisque tous les accès de la ville étaient bloqués par les mutins de la garnison de Bondoukou. La préfecture, la préfecture de police étaient fermées de même que les différentes directions régionales qui devaient être sollicitées.

La seconde catégorie de difficultés est d'ordre méthodologique. En effet la question de la mine de manganèse est très sensible et soulève beaucoup de suspicions et de rumeurs. Parler individuellement à des personnes étrangères, à des experts présente un danger pour l'interviewé. Ainsi les entretiens individuels se transforment en entretien de groupe. Il y a également eu un problème au niveau de la constitution des groupes pour les focus groups. La difficulté réside ici dans le fait que dans les communautés visitées, la parole est communautaire. Le sujet de la mine est très sensible et soulève des suspicions de tout genre (être de mèche avec l'entreprise de manganèse, corruption, etc.), Il était difficile de s'adresser à un groupe dans la même communauté dès l'instant qu'on fait un focus avec un premier group. De même l'environnement d'insécurité crée par la mutinerie de certains militaires de la garnison de Bondoukou a rendu inaccessible directement une catégorie d'acteur que sont les forces de l'ordre c'est-à-dire les militaires eux-mêmes, la gendarmerie et la police. La disponibilité de la documentation sur les conflits violents et l'intervention des forces de l'ordre sous requête de l'autorité administrative, de même que les entretiens ont servi de triangulations afin de contourner cet obstacle.

En somme, ces difficultés ont été contournées pour permettre d'obtenir les résultats qui suivent.

3. Résultats

Les acteurs impliqués dans les conflits autour de la mine de manganèse à Bondoukou

L'exploitation du manganèse à Bondoukou fait interagir localement trois principales catégories d'acteurs qui sont : i) l'Etat (le gouvernement, l'administration déconcentrée : le préfet de Bondoukou, les sous-préfets, les directions régionales des mines, agriculture, environnement, forces de l'ordre), ii) Taurian (pendant la phase d'exploration) puis Bondoukou Manganèse Société Anonyme (BM SA) et iii) les communautés locales de 14 villages impactés (Jeunesse, Chefferie, Agriculteurs, Propriétaires terriens, femmes).

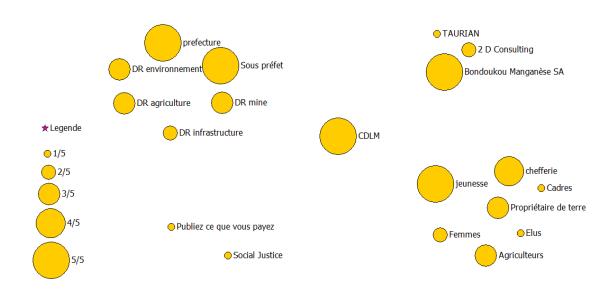
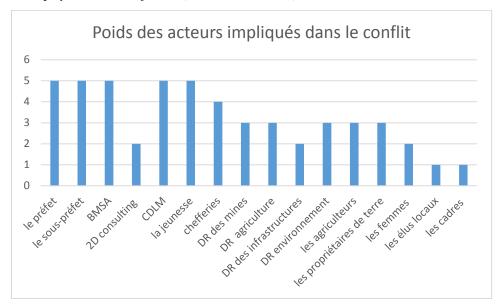


Figure 2 : les acteurs impliqués dans le conflit dans l'exploitation du manganèse à Bondoukou

La cartographie de la figure 1 présente une classification (sur une échelle allant de 1 à 5) des acteurs en fonction de leur degré d'implication dans les conflits liés à l'exploitation du manganèse. Ainsi, il ressort des entretiens que les acteurs les plus influents sont : le préfet, le sous-préfet, la société BMSA, le CDLM, et la jeunesse (association et/ou mutuelle de jeunes) avec 5 points. Ils sont suivis des chefferies villageoises avec 4 points. Les directions régionales (des mines, agriculture, environnement), les agriculteurs et les propriétaires de terre ont une influencent évalué à 3 points. En outre la direction régionale des infrastructures,

2D consulting (l'entreprise chargées de l'étude d'impact environnemental et social) et les femmes se retrouvent avec 2 points. Les organisations non productives (ONP) (*Publiez ce que vous payez* et *social justice*), les élus locaux, les cadres sont au bas de l'échelle avec 1 point.



Graphique 1 : Poids des acteurs impliqués dans le conflit

L'administration déconcentrée dans une région où l'exploitation manganifère attise les conflits se trouve au cœur de l'arbitrage entre l'entreprise extractive et les populations des 14 villages impactés. Toutefois ses démembrements les plus impliqués dans la gestion du conflit sont : le corps préfectoral, les directions régionales des mines, de l'agriculture, de l'environnement et des infrastructures.

3.1.1. Le Corps préfectoral

Le préfet est représentant de l'autorité étatique dans le département. A ce titre il apparait comme un élément catalyseur de la gestion des conflits liés à l'exploitation du manganèse dans le Zanzan (Bondoukou). C'est donc le préfet accompagné par les sous-préfets, qui va formaliser et incorporer ses outils pour répondre aux tensions créées par l'activité minière. A cet égard ils ont présidé deux Comités. Il s'agit du Comité de suivi et de développement Communautaire (CSDC) installé en 2013 et du premier Comité de Développement Local Minier (CDLM) du territoire ivoirien créé en 2014, suite au nouveau code minier.

Cependant, la forme de la proximité entre le corps préfectoral et les communautés locales participe à l'intensification des conflits dans la localité. En effet, les villages impactés par l'exploitation se plaignent de l'insuffisance d'échanges d'informations entre le corps

préfectoral et les communautés locales concernant les conséquences de l'extraction du manganèse dans leur terroir.

Dans le groupe des acteurs étatique l'acteur dominant est le préfet¹. Il s'appuie sur les différentes directions régionales qui lui sont subordonnés.

3.1.2. Les directions régionales

Les directions régionales citées plus haut traduisent au niveau de la région du Gontougo (Bondoukou), les politiques de leurs tutelles sous l'autorité du préfet de région. Ainsi, dans ses prérogatives, la direction régionale des mines veille-t-elle à assurer en permanence une vision stratégique et prospective permettant, en particulier le développement des filières du secteur minier.

Cependant depuis une décennie, la région du Gontougo est confrontée à de multiples défis liés à la diffusion des termes du contrat entre l'entreprise BMSA et l'Etat de côte d'ivoire. Les opérations d'informations des communautés locales restent à ce jour sans impacts considérables du fait que l'on continue à enregistrer des oppositions à l'exploitation du manganèse. On enregistre à ce jour l'opposition de Dingbi, village situé sur le périmètre d'exploitation, à toute activité d'extraction dans le terroir de ce village. Cette situation, est exacerbée par le « déficit d'informations » au niveau micro sociologique, comme le montrent les réactions suivantes.

« Les autorités ne nous (populations des villages impactés) donnent pas d'informations concernant ce que l'entreprise BMSA doit faire pour nous dans le cadre de l'application du code minier. On ne connait pas les règles d'évaluations des indemnisations des terres et des cultures). Cela crée un environnement d'incertitudes. » (Entretien avec un représentant de village impacté).

« Les populations demandent des choses qui ne sont pas dans le cahier des charges de l'entreprise. Par exemple l'électrification de villages et la construction de pompe. C'est à l'Etat de leur expliquer!

» (Entretien avec un responsable de l'entreprise)

16

¹ Les forces de l'ordre apparaissent ici comme un moyen pour les autorités administratives pour rétablir l'ordre ou faire exécuter les décisions de l'Etat face aux oppositions violentes des populations locales.

3.1.3. L'entreprise extractive

L'entreprise extractive apparaît dans l'action de trois acteurs clés que sont2D consulting (phase de l'étude d'impact et d'audit environnemental), de Taurian (phase de l'exploration) et de BM SA (phase actuelle d'exploitation). En effet, depuis 2006 Taurian Côte d'Ivoire détient un permis d'exploration dans le *Tatawa* (ceinture montagneuse et de forêt tropicale humide). C'est donc elle qui découvre et évalue la quantité et la qualité du manganèse à exploiter.

Conformément à l'article 77 du code minier en Côte d'Ivoire, la firme minière a choisi un cabinet d'expertise en développement durable, dénommé 2D consulting, pour mener l'étude d'impact environnemental et sociale de l'activité manganifère. Aujourd'hui, 2Dconsulting est chargé du suivi interne des questions environnementales, de l'hygiène et de la sécurité liées à l'exploitation du manganèse de Bondoukou. Toutefois, la direction régionale de l'environnement, soutient que :

« L'exploitation minière à Bondoukou n'est pas accompagnée d'une étude d'impact sérieuse. Pendant l'étude d'impact environnemental, la consultation du public n'a pas été bien menée.il n'y a pas eu une forte implication de la population. C'est ce qui a crée beaucoup de problème. Entre juillet 2015 et novembre 2015, sur plainte des agriculteurs du village de Kpoda, l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) et le Centre Ivoirien Antipollution ont mis en demeure BM SA d'arrêter immédiatement ses activités à cause des risques de pollution liés à cette dernière ».

Ainsi, BMSA société détentrice du permis d'exploitation depuis 2011 s'appuie sur les activités des deux premières suscitées pour développer l'extraction du manganèse.

3.1.4. Les communautés locales

Les changements causés par l'extraction du manganèse se traduisent localement par la restructuration de l'organisation sociale des communautés locales. La chefferie demeure un pouvoir symbolique au niveau local. La Jeunesse désigne l'union des personnes réclamant ce statut dans les 14 villages impactés, et constitue le fer de lance de ces communautés locales. Il existe ainsi des associations de jeunes dans chaque village impacté. La notion de mutuelle de

développement renvoie ici à un regroupement des ressortissants des villages impactés, avec comme idéologie de création, la lutte pour le développement du village.

Les agriculteurs dont il s'agit sont des acteurs dont la plantation est détruite ou susceptible d'être détruite par l'activité minière.

Les propriétaires terriens renvoient à toute personne qui détient selon les institutions traditionnelles locales la propriété d'un lopin de terre.

3.1.5. Les Organisations Non Productives (ONP)

Les Organisations Non Productives (ONP), font allusion aux Organisations non gouvernementales (ONG). Dans le cadre des conflits autour du manganèse à Bondoukou, deux acteurs apparaissent. Il s'agit de *Publiez ce que vous payez* et de *Social justice*. En fait, l'ONG Initiative pour la Justice Sociale, la Transparence et la Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire (Social Justice) a été créé en Novembre 2009 à Abidjan. A Bondoukou, elle a pour objectif de faire du plaidoyer entre les parties prenantes et de travailler autour des questions de transparence, de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance des ressources naturelles et surtout sur la thématique de la justice sociale. Publiez ce que vous payez est une ONG internationale engagée dans le lobbying pour la transparence dans les industries extractives.

Après la présentation des acteurs il convient de présenter les causes des conflits autour de l'exploitation du manganèse à Bondoukou.

- 3.2. Les causes des conflits autour de l'exploitation du manganèse à Bondoukou
 - 3.2.1. Conflits liés à l'installation de la mine : manque de communication

L'installation de la mine se présente comme un élément perturbateur de l'équilibre local. Les travaux d'exploration et d'exploitation du manganèse à partir de 2006 ont créé ou réveillé des conflits dans la localité qui sont soit directement liés à la mine soit indirectement. La communauté locale prise de cours sans communication ni préparation avant l'exploration et l'installation de la mine (relation exclusive gouvernement – entreprise d'exploration), comme l'illustre les propos d'un représentant de village.

« On était dans notre village à Boronba et un matin on a vu des gens creuser des puits de 2 m2 dans nos plantations d'anacardes. Quelque temps après on a vue des machines et des camions prendre notre manganèse sans que personne ne nous dise quoi que ce soit... ».

Il y existe donc une marginalisation conflictuelle des communautés locales concernant les décisions liées à la mine. Surtout que l'extraction du manganèse sur des terrains emblavés se traduisant par la destruction de cultures et le sentiment du non-respect des procédures d'indemnisation.

« La société détruit les vivriers et les plantations de cacao, de café et d'anacarde pour prendre le manganèse. Quand on se plaint, le représentant de la société impose des montants d'indemnisation aux planteurs, on ne sait pas sur quelle base juridique il le faisait ». (Planteur impacté à Sereoudé)

Ce déficit de communication s'ajoute aux imprécisions juridiques liées à l'indemnisation des communautés locales impactées par l'exploitation du manganèse. Toute chose qui se traduit par les improvisations entre les trois groupes d'acteurs (Etat, Entreprise, Communauté locale) jusqu'au premier pas de la mise en œuvre du nouveau code minier du 24 mars 2014 avec la mise en place du CDLM.

3.2.2. Conflits liés aux effets sur l'environnement physique de l'exploitation de la mine

Dans l'imagerie locale, l'exploitation du manganèse rimait avec la volonté d'anéantissement des communautés villageoises. Surtout que les activités s'attaquaient directement aux moyens de subsistances (terres arables, plantations, cours d'eau, patrimoine foncier, etc.) de ses communautés. Une cause des conflits locaux est à chercher dans la pollution des eaux de surface par l'activité minière. L'industrie manganifère utilise particulièrement de grandes quantités d'eau. De ce fait, « au grand dam des maraichers, des riziculteurs et des pêcheurs », Taurian se servait de l'eau du barrage de Kpoda pour débarrasser le minerai des impuretés. En coulant les rejets chargés de particules ferreuses qui corrodent les plants et provoquent la mort des poissons dudit barrage. Un conflit à évidement émergé entre villageois et BMSA suite à ces impacts environnementaux et au tarissement du barrage.

« La terre stérile déversée a coté du village salit l'eau que les villageois utilisent ici. Chaque fois qu'il pleut l'eau de ruissellement emporte cette terre stérile dans notre eau.ici on n'a pas de pompe. Tout le village s'approvisionne dans ce cour d'eau » le président des jeunes de Similimi.



Photo 3 : ruisseau d'approvisionnement en eau du village de Similimi (photo Adou, mai 2017)

En sommes les conflits liés aux effets de l'exploitation du manganèse à Bondoukou apparaissent comme suit :

- Destruction des cultures,
- Terres rendues impropres à toute exploitation agricole,
- Assèchement de cours d'eau, destruction des forêts et autres ressources naturelles (« Tatawa », montagnes sacrées),
- Nuisances liées aux activités quotidiennes de la mine (poussières, état des routes, éboulements, bruit d'explosifs, etc.)



Photo 4 : exemple de plantation détruite et du stockage de la terre stérile à Similimi (Photo Adou, mai 2017)

3.2.3. Conflits liés aux attentes suscitées par l'installation de la mine

La méconnaissance du code minier et des autres textes régissant le secteur par les populations du Gontougo constitue un des principaux facteurs de conflit qui les oppose à l'entreprise BM SA. Cela est une conséquence du manque de communication mentionné plus haut. C'est en effet une situation qui amène les communautés locales de Bondoukou à revendiquer « de façon démesurée » directement à l'entreprise minière, des réalisations qu'elles devraient exiger de l'Etat. La dotation des villages impactés en infrastructures sociales n'est pas forcement conditionnée à l'implantation de cette entreprise minière. Cela est du ressort régalien de l'Etat avant tout, même si la société minière accompagne le développement local. En témoigne les propos du directeur général de BM SA :

« Des villages impactés demandent l'électrification, des salles de classes et des centres de santé alors que cela n'est pas dans mon cahier des charges. C'est l'Etat qui doit le faire. Mais j'ai construit une pompe villageoise à Pougouvagne et je suis en train de construire un pont entre Koufouo et Sapia. Je fais le reprofilage de toutes les routes parce que je les utilise et même celles que je n'utilise pas».



Photo 5 : travaux de construction du pont entre Koufouho et Sapia (Photo Adou, mai 2017)

1	RUBRIQUES	SOCIETE: BONDOUKOU MANGANESE SA NATURE DE L'INTERVENTION POPULATIONE				
E		(ACTIONS)	POPULATIONS BENEFICIAIRES	MONTA		
1		Construction de centre de santé		2013 (FCFA	2014	
1	Santé	Réhabilitation de centre de santé Equipement de centre de santé				
	1	Campagnes de santé (à préciser)	Vaccinations			
100		Autres (à préciser)	Infirmerie+personnel soignant	1.500.000	2.000.000	
	0	uverture de voles	- Route de déviation d'environ 1km		4.000.000	
			a l'entrée du village de Songori - Ouverture de route d'Allaladougou et passant par les villages de SAMA, BIDIO et KOUFFOUO a notre site d'exploitation de KOUFFOUO 18 km - Nouvelle route déviant la ville de BONDOUKOU à partir du corridor route BOUNA au village de KOKE 8 kms	50.000.000	85.000.000	
	ctures Reprofi	lage de voles	Goly à Kouassi N'dawa 8 km Kouassi N'dawa/Songori 4 km Nangnongo et traversant les villages de Malaga et de Kouffouo au site d'exploitation de	22.000.000	40.000.000	
			KOUFFOUO 8 km -Pougouvagne à celui de Sogobo 3 km -Bonem à Séréoudé 3 km -Songori au village de SANGUEHI 4 km - BIDIO à d'AFFOUAVAME 4 km - Ville de Bondoukou à l'aérodrome	,		
		Se se protecto di Maliferenza de conseguiro		,		

PHOTO 6: liste de quelques actions sociales envers la population

De leur côté, les populations considèrent que l'entreprise se détourne de ses engagements sociétaux. C'est surtout la représentation associée à la mine de manganèse légitimant une activation de l'Etat providence (Electrification, Ecoles, Eau potable, Routes, etc.). Le sentiment de promesses (non écrites) non tenues par la BM SA, s'accompagne d'une production de rumeurs et de suspicions de tout genre (Collusion entre l'administration et la mine, entre élites locales et la mine, etc.) qui constitue un terreau fertile pour les conflits.

« On a demandé une école de trois classes à l'entreprise mais depuis elle n'a rien fait. L'école que vous voyez, ce sont nos parents même qui on construit. Même les tables bacs ce sont eux qui ont acheté. On a fit une délégation pour aller les voir c'est là qu'ils ont donné les tôles que vous voyez » Le chef du village de Similimi.



Photo 7 : l'école primaire de Similimi (Photo Adou, mai 2017)

3.2.4. Conflits liés aux modalités d'indemnisation et de compensation

A ce niveau, les termes des compensations sont problématiques et aléatoires aux yeux des populations. Au départ, le gré à gré entre l'entreprise minière et chaque agriculteur était privilégié. Les évaluations de la valeur vénale des parcelles en rapport avec un barème du ministère de l'agriculture devraient êtes faites par la direction de l'agriculture avant la destruction des parcelles. Mais cette évaluation préalable n'est pas respectée et les paysans se retrouvent souvent devant la destruction de fait de leurs plantations.

« Moi je quitte mon champ la veille. Le lendemain j'arrive et je trouve des machines entrain de détruire tout mon champ. Je ne savais pas ce que j'allais faire... et c'est au champ la bas ils m'ont trouvé pour me donner 30000 FCFA. Je ne sais pas sur quelle base » (un planteur à Séréoudé)

Il y a donc une contestation des modalités d'indemnisation et de compensation. Actuellement la direction régionale fait appliquer le barème suivant : un pied d'anacardier (culture de rente la plus cultivée actuellement dans la localité), de cacao à 2000FCFA, les autres cultures varient de 200 FCFA à 400 FCFA, et 150.000 FCFA/ha pour les terrains « non mis en valeur ».

En plus, les populations ressentent une irrégularité (des retards) dans le paiement des 0.5% du chiffre d'affaire de l'entreprise minière et les quotes-parts des villages impactés. C'est

maintenant (pendant notre passage) que le CDLM procède à la mise à disposition des quotesparts des villages.

3.2.5. Conflits liés à des externalités négatives

Une dépréciation des cours du manganèse sur le marché international a eu des conséquences négatives directes sur le fonctionnement de BM SA et ses relations avec les communautés locales. En effet, la baisse drastique du coût du manganèse a conduit à la fermeture de l'exploitation minière pendant un an de novembre 2014 à août 2015.

« Ça n'allait plus du tout. Et si on continuait à travailler, cela aurait été à perte. La situation était intenable. Apres quatre mois d'observation pendant lesquels on payait les employés nationaux, on était arrivé à la conclusion qu'on devait arrêter. On n'avait plus rien. Tous les expatriés indiens ont été libérés. On ne pouvait même pas honorer nos engagements envers la banque. Même pour manger, c'est des potages qu'on cultivait à Kouassi N'dawa... »(Le directeur général de la mine)

Avec cet environnement, l'on constate une précarité au niveau des conditions de vie et de travail des employés et contractuels locaux de la mine. Cela se traduit par l'insécurité, l'exposition des travailleurs sur les sites. Le salaire des contractuels ne respecte pas le Smig prévu par le code du travail avec des termes de contrat non-définis au préalable.

« On n'avait pas de matériels de travail. On était obligé d'acheter des gangs. On était payé chaque quinzaine. Pour la quinzaine, il était difficile pour une femme d'avoir plus de 16 000f par quinzaine. On nous coupait pour la CNPS mais on ne sait pas où l'argent est parti. Il n'y a pas eu de signature de contrat entre l'entreprise et les femmes avant de travailler » (une travailleuse de Séréoudé).

Il y a une incompréhension entre la population et l'entreprise. Pendant que l'entreprise est en difficulté et pose la question de sa survie provoqué par la

dépréciation du prix du manganèse à l'international, les attentes de la population sont plus pressantes.

« Le prix du manganèse n'est pas stable et n'est pas comme le prix de l'or. A un moment on n'arrivait même pas à vendre le manganèse. Ça n'allait plus du tout. Et si on continuait à travailler, cela aurait été à perte. La situation était intenable. Apres quatre mois d'observation pendant lesquels on payait les employés nationaux, on était arrivé à la conclusion qu'on devait arrêter. On n'avait plus rien. Tous les expatriés indiens ont été libérés. On ne pouvait même pas honorer nos engagements envers la banque. Même pour manger, c'est des potages qu'on cultivait à Kouassi N'dawa» (Le Directeur de BM SA).

3.3. Typologies (formes) de conflits

Deux principales formes de conflits liés aux activités manganifères sont observées dans la région du Gontougo. D'abord il y a des conflits verticaux opposant l'entreprise BMSA et les communautés locales. Ensuite il y a des conflits horizontaux opposant les membres des communautés locales.

3.3.1. Conflit verticaux (entre BMSA et communauté local)

Les conflits verticaux se traduisent par les barrières d'accès aux sites d'exploitations, la destruction et le sabotage du matériel d'exploitation par les riverains. Au niveau de l'entreprise, cela se traduit par l'emprisonnement des manifestants avec l'aide des forces de l'ordre.

«Les villages voisins et notre village, nous nous sommes entendus pour barrer la route de l'entreprise pour le non respect des engagements. Ils sont venus avec les forces de l'ordre pour nous frapper et lancer des gaz lacrymogènes» (la responsable des femmes de Séréoudé)

Les barrières d'accès aux sites d'exploitations qui sont très récurrents constituent la principale manifestation des conflits verticaux.



Photo 8 : mouvement de protestation des populations riveraines au carrefour Bodem-Similimi (photo Kra Michel, 2013)

Les premiers mouvements de protestions ont été organisé en 2008, par des acteurs se réclamants du MOREB (Mouvement pour le Renouveau de Bondoukou).

« En Aout 2008, deux bennes servants à transporter le manganèse ont été entièrement détruite lors d'une manifestation du MOREB. Les dommages liés à la manifestation ont été évalués à hauteur de 150 millions par l'entreprise » (représentant des populations au sein du CDLM)

« Tout Bondoukou était mélangé. C'était une grande émeute. Il a fallu l'appui des forces de l'ordre avec des hélicoptères qui tournaient dans le ciel » (Le DG de la mine)

De ce fait « 5 membres du MOREB ont été arrêté et condamné à une peine d'emprisonnement d'un an avec sursis ». Cet emprisonnement des leaders locaux des manifestants était perçu par les partisans du MOREB comme un référent de mobilisation de populations impacté par l'extraction du manganèse. Il a donc été « organisé une marche à Bondoukou dans le but de libérer les leaders emprisonnés ».

Pour rétablir un climat apaisé favorisant la négociation, un couvre-feu et des restrictions de mouvement des populations ont été imposés dans la sous-préfecture de Bondoukou en 2009.

En 2013 deux autres mouvements de protestations ont été organisés par les 14 villages impactés par les activités de la société BMSA. Le premier se traduit par un sit-in au carrefour de similimi-Bodem empêchant les camions de la société d'accéder aux sites d'extractions durant la journée du 3 janvier 2013. Au même carrefour, le second a mobilisé les populations locales du 09 au 12 octobre 2013. Avec le blocage des voies d'accès aux sites d'extractions les activités d'extraction ont été arrêtées durant les mouvements de protestations.



Photo 9 : restes des armes de dispersion utilisées par les forces de l'ordre (Photo Adou, mai 2017)

3.3.2. Conflits horizontaux (entre les communautés)

Les conflits horizontaux opposant les membres des communautés locales sont marqués par la recomposition des acteurs au pouvoir de décision et la redéfinition de la propriété foncière entre villages voisins.

La destitution du chef du village de Similimi du fait de la différenciation des perceptions liées aux stratégies de négociation du projet de délocalisation dudit village constitue une illustration de la recomposition des acteurs au pouvoir de décision dans les villages impacté.

A Dingbi des jeunes, arrivés après le début de l'entretien de l'équipe de chercheurs avec le chef du village et sa notabilité, ont interrompu les entretiens avec pour prétexte suivant :

« Le chef n'a pas consulté les jeunes avant d'échanger avec des étranger venus parler de manganèse... Moi j'ai une seule question. Demandez leur est-ce que l'entreprise va exploiter nos terres oui ou non ?» (Responsable des jeunes de Dingbi)

Il apparait clairement, au regard des attitudes de défiance des jeunes envers la chefferie, que les jeunes pèsent lourdement sur les orientations à donner face à la question de l'exploitation du manganèse par BM SA.

« Ces étrangers là sont venus négocier l'extraction du manganèse de Dingbi ou pas ? Si oui, à l'instant même, dites leur de retourner d'où ils sont venus. Si non, nous pouvons continuer les entretiens avec les étrangers » (Un autre jeune de Dingbi).

Au détriment de la chefferie les jeunes ont donc le pouvoir de négociation le plus élevé dans le village de Dingbi. Alors que dans l'organisation sociale du peuple Bron la figure du chef de village était la plus respectée.

La politique d'indemnisation des terres rendues impropres à la culture et des cultures détruites par la société extractive affecte les perceptions liées à la propriété foncière dans la région du Zanzan. Aujourd'hui la terre ne se définit plus seulement par sa valeur productive mais renvoie beaucoup plus aux transactions entre BMSA et les détenteurs d'un lopin de terre. Dans ce contexte de transformation des règles d'accès à la terre l'on assiste à une escalade des conflits. Ces conflits sont le plus souvent entre villages voisins. À titre d'exemple l'on a le conflit entre Séréoudé et Pougouvagne et celui de Malaga et Koufouho.

« Il y a eu un conflit concernant les limites villageoises entre Séréoudé et Pougouvagne en 2012. L'entreprise est passée par Pougouvagne pour rentrer sur le site or le site appartient à Séréoudé. Pougouvagne a dit à l'entreprise que la terre leur appartenait. Les deux villages ne se parlaient plus. Les autorités coutumières ont essayé de gérer en vain. L'administration aussi n'a pas pu. Arrivé en justice, on a trouvé un consensus. Nous sommes des villages frères on est obligé de cohabiter. On a fait une division de la parcelle entre les deux villages. » (Le président des jeunes de Séréoudé)

3.4. Les relations entre les acteurs

3.4.1. Les rapports de pouvoirs

Le Gouvernement et BM SA sont en position de domination dans la résolution et l'amplification des conflits miniers. Le gouvernement à travers le corps préfectoral joue un rôle « positif » dans la résolution de ces conflits. Quant à BM SA, elle constitue l'acteur ampliateur des conflits miniers.

Il existe un pouvoir élevé entre le Préfet (et par délégation les Sous-préfets) sur les autres acteurs.

Les jeunes apparaissent comme les détenteurs de fait du pouvoir de décision au niveau communautaire (survenu et ou atténuation du conflit).

Les cadres (Elus locaux, Elites politiques locales, mutuelles de ressortissants) sont comme des acteurs invisibles mais ont une influence (négative ou positive) sur les jeunes et la chefferie.

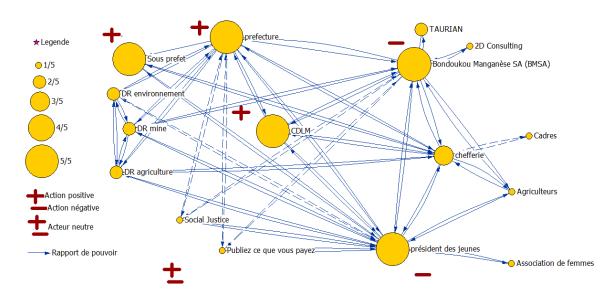


Figure 3. Les rapports de pouvoir entre les acteurs

3.4.2. Les transactions financières entre acteurs impliqués dans les conflits autour de l'exploitation de Manganèse à Bondoukou

Il existe des flux financiers entre l'Etat central et BM SA sur la base du permis d'exploitation. L'État ivoirien, selon le code minier ivoirien, est actionnaire à hauteur de 10 % du capital de la société d'exploitation.

Avec la mise en place du CDLM, Bondoukou Manganèse a alloué un fonds au CDLM qui est alimenté chaque année par un prélèvement de 0,5% sur son chiffre d'affaires, en vue de la réalisation de ces projets.

L'entreprise crée des emplois au niveau local. Il y a une convention entre BM SA et les FRCI pour la sécurisation de la mine.

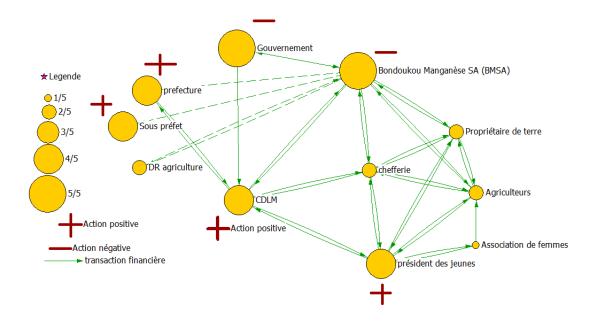


Figure 4. Les transactions économiques et flux financiers

3.4.3. Les rapports à la culture des acteurs impliqués dans les conflits autour de l'exploitation de Manganèse à Bondoukou

L'arrivée de l'entreprise crée une déstructuration du calendrier agricole local. Le non-respect des interdits locaux par la mine constitue une cause des effets du changement climatique selon la population locale. La destruction des sites sacrés par la mine est l'une des conséquences de la présence de la mine dans la localité. A cet effet, des demandes de sacrifices sont faites à l'entreprise pour conjurer les effets néfastes de ce non-respect des interdits

Par ailleurs, on a en présence deux catégories de travailleurs, d'une part les expatriés indiens et d'autre par les ivoiriens. Le rapport au travail est interprété par ces deux catégories à l'aune de leur culture (indienne et ivoirienne).

« Chez nous en Inde, on travaille de 6h du matin à 18h. Or ici ce n'est pas pareil. Les gens d'ici, à 16h net ils disent patron il est l'heure. Bon on est obligé de faire avec». (Le Directeur général de la mine)

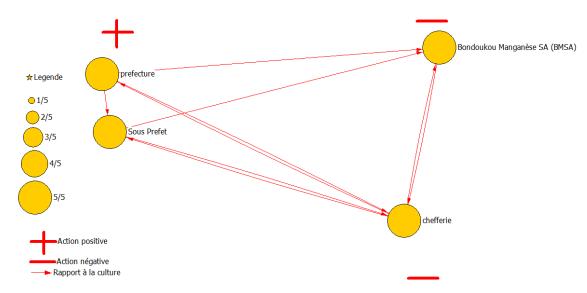


Figure 5. Le rapport à la culture

Les différentes relations ainsi répertoriées sont synthétisées dans la figure ci-après.

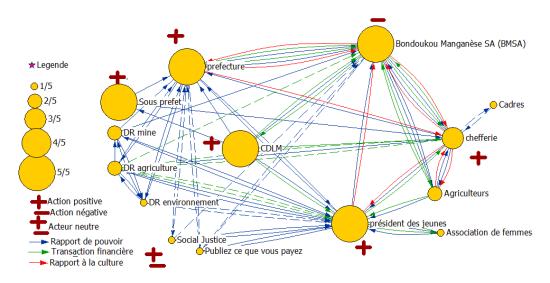
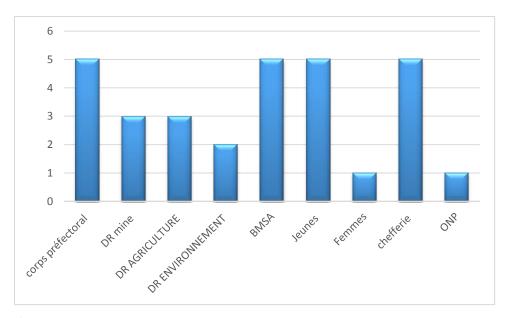


Figure 6. Synthèse de la cartographie des acteurs, leurs rôles et leurs relations.



Graphique2: niveau du pouvoir d'influence des principaux acteurs

3.5. Mécanismes de résolution

On peut ainsi distinguer deux principaux mécanismes de résolution des conflits, les mécanismes formels et les mécanismes informels.

3.5.1. Mécanismes formels de résolution des conflits

Pour le cas des mécanismes formel il existe la commission sous préfectoral, le comité villageois de règlement des conflits ainsi que le CDLM.

« Pour le cas de règlement auprès de la Commission sous préfectorale l'évaluation est effectuée par un agent technique de l'agriculture qui établit un procès-verbal après constat des dégâts en présence des protagonistes. Sur la base du procès verbal, le sous préfet, en qualité de président de la commission fixe la somme à payer par l'accusé. L'évaluation des dégâts par l'agent technique de l'agriculture repose sur des critères dits objectifs, qui prennent en compte la surface endommagée, le prix de vente au kilogramme de la culture sur le marché » (Le directeur régional des mines).

3.5.1.1. Comité de Développement Local Minier (CDLM)

L'Arrêté interministériel n°543/MIM/MEMIS du 27 novembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Développement Local Minier (CDLM) de la Mine de Manganèse de Bondoukou dans le département de Bondoukou a été pris. Ce Comité présidé par le préfet de région a pour mission de gérer le plan de développement local minier, élaboré par la société Bondoukou Manganèse, en concertation avec les communautés riveraines et les autorités administratives, territoriales et locales.

Ce plan, destiné aux communautés de 14 villages dont Boromba affectés par l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) couvre plusieurs domaines d'interventions qui sont notamment le développement d'infrastructures et d'équipements de base, le développement des services sociaux de base et du cadre de vie, la promotion de l'emploi, le développement de l'économie locale ainsi que du capital humain.

3.5.1.2. Comité villageois de gestion foncière Rurale

Les organes locaux de gestion tels que les Comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR) au niveau des sous-préfectures et les comités villageois de Gestion Foncière Rurale. Ces comités sont régis par le Décret n°99-593 du 13 octobre 1999. A cet effet, il a été institué le décret n°2013-296 du 02 mai 2013 portant définition de la procédure de délimitation des territoires des villages. Ce décret est perçu par l'Etat comme un outil de réduction de la conflictualité en milieu rural grâce à une clarification de la répartition géographique des pouvoir.

3.5.2. Mécanisme informel de résolution des conflits

L'entreprise et les communautés locales ont tendance à solliciter, dans un premier temps, l'administration auprès de laquelle elles espèrent obtenir satisfaction à la suite du processus d'arbitrage. Cela implique notamment pour des populations qui s'adressent à une instance d'arbitrage étatique sa capacité de pouvoir affronter d'autres acteurs dont les règles de fonctionnement, les codes et les référents normatifs sont différents de ceux de sa société d'origine.

Des modes d'entente directe se mettent en place de façon informelle. Cela se fait par la négociation directe entre BM SA, la chefferie locale, la jeunesse, les agriculteurs et propriétaires terriens de chaque village le plus souvent par la méthode du gré à gré.

Les conventions peuvent être considérées comme des accords institués entre les individus à propos de l'usage du foncier et de son contrôle, peu importe que ces accords soient consignés ou non sous forme écrite.

4. Propositions et recommandations pour la résolution des conflits autour de la mine de Bondoukou

4.1. Formations

- Formation des acteurs étatiques, de la mine et des communautés sur le code minier ;
- Formation des acteurs étatiques et des responsables de la mine sur l'organisation sociale et culturelle des communautés locales ;
- Formation des jeunes, des femmes, et de la chefferie au code minier, à l'organisation et au fonctionnement d'une entreprise minière.
 - 4.2. Information et sensibilisation des acteurs
- Mettre en place une plate-forme d'échanges et faciliter des rencontres entre les différents acteurs ;
- Mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits communautaires liés à la mine ;
- Informer et faciliter l'immatriculation et la délimitation des terroirs villageois.
 - 4.3. Actions ou projets à impacts rapides et réels
- Partage d'expériences réussies entre les sites miniers ;
- Assister les communautés impactées à l'identification et la mise en œuvre des projets à impact rapide et visible ;
- Formation et facilitation de l'insertion professionnels des jeunes et des femmes dans d'autres activités de subsistances (Champ école, élevages, commerce, apprentissages aux métiers...);
- Mise en place de commissions spécialisées en environnement, règlement de conflit, et en suivi des indemnisations au sein du CDLM et formation des membres de ces commissions.

Conclusion

L'objectif général de l'étude est de promouvoir une meilleure compréhension des facteurs et thématiques de conflit dans les zones minières et promouvoir des mécanismes de prévention et de gestion pacifique de ces conflits.

La mission à Bondoukou avait pour objectif de mener des recherches pour une meilleure compréhension des facteurs et thématiques de conflits potentiels et réels autour de l'exploitation du manganèse.

Cette étude a permis de répertorier les différents acteurs impliqués dans les conflits autour de la mine, les causes des conflits, la typologie des conflits, les mécanismes de gestion des conflits et les relations entre les différents acteurs. La mise en œuvre des recommandations issues de cette recherche contribuera à l'avènement d'un environnement plus apaisé autour de l'exploitation du manganèse à Bondoukou.